

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNE de BOURG DU BOST

**ARRÊTÉ MUNICIPAL  
ARRÊTE DE POLICE DE CIRCULATION  
N°008/2023  
Commune de BOURG DU BOST**

LE MAIRE DE Bourg du Bost,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;  
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - Huitième partie : signalisation temporaire;

**Considérant** qu'en raison du déroulement des travaux de recherche de réseaux dans le cadre du déploiement de la fibre optique, demandé par Monsieur Christophe MOUNIER, représentant l'entreprise AXIANS Périgord Numérique, il y a lieu de réglementer momentanément la circulation sur cette voie;

**A R R È T E**

**ARTICLE 1** : à compter du 1<sup>er</sup> Août 2023 jusqu'au 6 Février 2024 de 8h à 17h inclus, dans le cadre du déploiement de la fibre optique des travaux de recherche de réseaux se dérouleront dans la Commune de BOURG DU BOST.

**ARTICLE 2** : Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation. Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par des panneaux B3. La signalisation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise AXIANS Périgord Numérique.

**ARTICLE 3** : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Bourg du Bost.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Maire de la commune de Bourg du Bost,  
Monsieur Christophe MOUNIER, représentant l'entreprise AXIANS Périgord Numérique,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourg du Bost, le 24 juillet 2023.

Le Maire  
**Janick Laville**

